



Ref Communiqué du 21/09/17
De Fédération Nationale Interco CFDT
Mots clés Emplois aidés, collectivités, pétition
Sujet **La CFDT appelle à signer la pétition en faveur des contrats aidés**

Début du communiqué

Les salariés en contrats aidés ... méritent mieux !

La fédération Interco CFDT tient à apporter son soutien et défendre particulièrement les salariés en contrats aidés qui remplissent d'une manière quotidienne des missions de service public local, aux côtés des agents territoriaux. Il aura fallu l'annonce de la suppression de plus de 150 000 contrats pour 2018 pour que la France entière mesure toute l'importance et la place de ces emplois aidés, particulièrement dans les collectivités locales.

Il s'agit en majorité de femmes et de salariés travaillant auprès des enfants, des jeunes dans les écoles et centres de loisirs municipaux, des personnes en difficultés en CCAS ou en Conseil départemental, de personnes âgées dans les EHPAD ou à domicile, dans les services techniques et administratifs, particulièrement dans les postes d'accueil.

En l'espace d'une semaine ces missions de service auprès de la population ont pris une importance majeure au regard des élus et des citoyens. On aurait voulu démontrer leur utilité et mettre en lumière leurs missions qu'on aurait pas fait mieux !

Avec le temps la CFDT a l'expérience de les défendre, ainsi que leurs missions, auprès de leurs employeurs. Nous savons que ces salariés doivent être accompagnés dans leur parcours professionnel et particulièrement leur formation, préparation aux concours, entrée en institut de formation (*ex : travail éducatif ou social*), etc. par un véritable tutorat. C'est à cette condition qu'ils pourront réellement s'insérer dans le monde du travail, y compris dans la fonction publique territoriale.

La brutalité de l'annonce de ces réductions et l'absence de consultation, dans le cadre du dialogue social avec les collectivités territoriales (*pas un mot lors de la grande conférence des territoires du 17 juillet 2017 !*) et des employeurs associatifs a fait réagir fortement les employeurs concernés. Décriés pour leur coût pour les finances publiques, leur utilité est bien réelle dans le secteur non marchand. Selon une étude très intéressante de la DARES* en mars 2017, ce sont 74% des anciens bénéficiaires qui 6 mois

après leur sortie du dispositif « *trouvaient que le contrat aidé leur avait permis de se sentir utile et de reprendre confiance ...* ».

Dans le contexte budgétaire actuel, les collectivités et structures publiques n'ont pas le plus souvent la capacité de transformer budgétairement ces contrats aidés – financés par l'État – en postes de titulaires. L'État veut ainsi réduire « globalement » les dépenses publiques. C'est un mauvais calcul à court terme, qui ne tient pas compte de la réalité des missions de service public et de leurs besoins en personnel, ni du respect du travail et de l'engagement de ces personnes en parcours d'insertion professionnelle.

Face à cette situation, **la fédération Interco vous invite à signer et relayer massivement la pétition en ligne** proposée par la CFDT avec des partenaires institutionnels et associatifs :

➤ <http://bit.ly/2jMq70x>

***DARES : Etudes et Analyses N°021- mars 2017- Les contrats aidés : quels objectifs, quel bilan ?**

Contact presse :

Michel Leclerc, secrétaire fédéral Interco CFDT 01 56 41 52 72 / 06 07 70 15 79

Véronique Sauvage, secrétaire nationale Interco CFDT 01 56 41 52 52 / 06 27 39 00 56

Fin du communiqué

*La fédération nationale Interco regroupe l'ensemble des organisations syndicales CFDT de la Fonction Publique Territoriale, des services publics concédés, des Offices Publics de l'Habitat, des ministères de l'Intérieur, de la Justice, de la Solidarité, des Affaires Étrangères.
Elle fédère 109 syndicats totalisant 70 000 adhérents.*

*Secrétaire Générale : Claire Le Calonnec
Chargé de communication : Olivier Mourot*